

NOTRE VISITE à l'UNESCO-GEOPARC de HAUTE-PROVENCE
(UG/HP)
À DIGNE-les-BAINS

Le 23 Septembre 2020

« Une visite déterminante pour la poursuite de nos travaux »
« Une rencontre cruciale pour l'avancée de notre projet »

En présence de :

Jean-Michel Couve, Yvette Establet, Claude Cavalié, Bernard Mignucci membres du Bureau de « Maures Développement Durable (MDD) »

A l'invitation de **Mme Patricia Granet**, maire de Digne-les-Bains et Présidente de « Provence-Alpes-Agglomération » (PAA), nous avons été chaleureusement accueillis par :

Bernard Teyssier, Vice-Président de PAA et Président de l'Entente intercommunale, gestionnaire de l'UGHP.

Jean-Simon Pagès, directeur de l'UG/HP et Vice-Président du Comité national des UNESCO GEOPARCS.

Jérémy Jubias, directeur du développement du Tourisme de PAA.

Après les présentations d'usage :

JS. Simon retrace un rapide historique de l'évolution de leur Géoparc depuis 1991, date à laquelle la « Réserve géologique nationale de Haute-Provence » devient le 1^{er} « Géoparc » mondial, avant d'être les 1ers au monde à être labellisés « UNESCO-GEOPARC ».

JM. Couve rappelle que notre projet de déposer la candidature du territoire des Maures à l'UNESCO est né, en 2012, d'un rapport commandé par MDD à Guy Martini, alors directeur de l'UG/HP, (« Base argumentaire pour la préfiguration d'un UNESCO-GEOPARC du territoire des Maures ») qui concluait que les Maures disposaient de tous les éléments pour solliciter le label « UNESCO-GEOPARC ».

Ainsi c'est l'UG/HP qui aura inspiré la suite de notre démarche jusqu'à ce jour. Nous tenons à en remercier chaleureusement Guy Martini ainsi que nos hôtes.

Il explique que, sur avis des experts du Conseil d'Orientation scientifique et culturel de MDD (le COSC) et dans un but de plus de cohérence au plan géologique, le périmètre du territoire candidat au label a été élargi au massif de l'Estérel.

Le projet est, ainsi, devenu :

« **Pour un label UNESCO-GEOPARC/ Maures- Estérel** ».

En effet, dans le but de nous différencier, en particulier, des UG de Haute-Provence et du Lubéron, comme le préconise l'UNESCO, le COSC a proposé comme base d'études pour notre territoire, la période allant du Permien jusqu'au Trias inférieur, soit de – 435 à – 245 millions d'années.

Or, tout au long de cette période, les évènements qu'ont connu le territoire des Maures et l'Estérel ont été concomitants et partagés.

De ce fait, le massif de l'Estérel doit être considéré comme partie prenante du périmètre qui prétend au label, au titre de son histoire durant cette période.

JM. Couve interroge, ensuite, sur la composition et les modes de fonctionnement de l'« Entente intercommunale » de l'UG/HP car c'est le dispositif que MDD compte proposer aux élus varois pour, peut-être, porter le dossier à l'UNESCO et, en tous cas, gérer le futur Géoparc Maures-Estérel.

J. Jubias nous communique les informations qu'il a rassemblées et la note qu'il nous a rédigé à ce sujet.

B. Teyssier et JS. Pagès complètent cette présentation en détaillant les particularités propres à l'UG/HP et, particulièrement, la **distinction qu'il y a lieu d'établir entre la portance et la gouvernance** (portage réparti ou partagé des opérations, solidarité financière pour le fonctionnement comme pour l'investissement) ainsi que la nécessité pour les intercommunalités qui composent l'UG de **bien définir , à l'origine et en commun, les objectifs poursuivis.**

JS. Pagès précise que les Géoparcs peuvent être portés et gérés sous différentes formes statutaires (EPIC, SCIC ,Syndicats mixtes, Parcs naturels.....)

B. Teyssier et JS. Pagès s'engagent à nous aider et à nous guider dans nos choix, dès que les premiers contacts auront été établis avec les responsables des intercommunalités qui pourraient être concernées dans le Var.

JM. Couve demande des éclaircissements sur les risques d'« arrêtés de Géotopes » susceptibles d'être prescrits par les Préfets et qui pourraient constituer un frein à la participation des élus locaux à notre projet.

JS. Pagès rappelle que le label UNESCO-GEOPARC ne rajoute aucune contrainte environnementale (locale, nationale ou européenne) à celles existantes sur le territoire et qu'il demande de respecter. Quant à l'éventualité de la prescription d'un arrêté de Géotope,

elle ne serait en rien liée au label, un Préfet pouvant le prescrire indépendamment de tout classement.

B. Teyssier assure la délégation d'un soutien affirmé de l'UG/HP dans ses démarches pour faire avancer son dossier dont il mesure la difficulté. Il exprime son grand intérêt pour le concept de GéoTourisme des 4 saisons qui a été exposé, étant, de son côté, un chaleureux partisan d'un Tourisme équilibré et respectueux de l'environnement, porté sur la nature, la culture et les patrimoines.

JM. Couve évoque la Convention qui lie MDD au CNRS et à l'Université de Nice/Sophia - Antipolis (Lab. GéoAzur) et qui doit aboutir, à la fin de l'année, à la présentation d'un premier volet scientifique avant qu'il ne soit adressé à l'UNESCO.

Il informe, aussi, sur l'autre Convention triennale cosignée en 2018 par MDD avec l'Université de Toulon/La Garde (UTLN) et qui mobilise, chaque année, les étudiants de Licence Pro/Tourisme sur un projet tuteuré ayant pour thème notre candidature au label de l'UNESCO.

Pour l'année universitaire en cours, JM Couve et son équipe envisagent de solliciter l'enseignant du Master/ Management du Tourisme durable pour traiter d'un sujet tel que : « Effets de valorisation d'un territoire par l'obtention d'un label de l'UNESCO » ou « ...d'un label Géoparc de l'UNESCO ».

B. Teyssier exprime son grand intérêt pour cette démarche et propose que l'UG/HP soit partenaire de cette étude.

JM. Couve le remercie. Il en prévient avec plaisir les enseignants d'UTLN.

Il sollicite, aussi, les représentants de l'UG/HP afin qu'ils viennent assister et intervenir au Forum qu'organise MDD, le 12/12 prochain, à Grimaud. Il leur adresse une invitation à venir dès vendredi soir, et jusqu'à dimanche, s'ils en ont la disponibilité.

B. Teyssier conclut la rencontre en renouvelant son soutien à MDD. Il se réjouit de relancer le partenariat qui avait été noué précédemment et qui avait fait l'objet, en 2012, de ce rapport de Guy Martini dont il se félicite qu'il ait si bien impulsé le projet de MDD.

Avec JS.Pagès et J.Jubias, il nous invite à un déjeuner au Musée Promenade, siège de l'UG/HP mais, aussi, du Conseil mondial des UNESCO-GEOPARCS.

Les membres de MDD
